



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 25 MARS 2024**

**Séance : 19h00**

**Lieu : Espace JEAN GABIN à CHAPONNAY**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>Présenté par</b>
D.2024.27 – 1) Modification de la commission Permanente Intercommunale « Environnement, transition énergétique, agriculture »	<b>Pierre BALLELIO, Président</b>
<b>FINANCES</b>	<b>Présentés par</b>
D.2024.28 – 2) Vote du compte de gestion 2023, budget principal	<b>Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances</b>
D.2024.29 – 3) Vote du compte de gestion 2023, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon	
D.2024.30 – 4) Vote du compte de gestion 2023, budget annexe zone industrielle de Charvas 2	
D.2024.31 – 5) Vote du compte administratif 2023, budget principal	
D.2024.32 – 6) Vote du compte administratif 2023, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon	
D.2024.33 - 7) Vote du compte administratif 2023, budget annexe zone industrielle de Charvas 2	
D.2024.34 – 8) Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2023	
D.2024.35 – 9) Affectation du résultat du budget principal	
D.2024.36 – 10) Vote du budget primitif 2024 – budget principal	
D.2024.37 – 11) Affectation du résultat du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon	
D.2024.38 – 12) Vote du budget primitif 2024 – budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon	
D.2024.39 – 13) Participation 2024 du budget principal au budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon	
D.2024.40 – 14) Participation 2024 du budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon au budget principal	
D.2024.41 – 15) Vote du budget primitif 2024 – budget annexe zone industrielle de Charvas 2	
D.2024.42 – 16) Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2024	
D.2024.43 – 17) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024 et mise en réserve d'une fraction de taux de CFE	

D.2024.44 – 18) Adhésions à différentes instances pour l'année 2024	
D.2024.45 – 19) Attribution de subventions aux associations et organismes publics pour l'année 2024	
<b>SITOM</b>	<b>Présentés par</b>
D.2024.46 – 20) Vote du produit et des taux de TEOM pour l'année 2024	<b>Pierre BALLELIO, Président</b>
D.2024.47 – 21) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Ternay	
D.2024.48 – 22) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Chaponnay	
D.2024.49 – 23) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Communay	
D.2024.50 – 24) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Saint Symphorien d'Ozon	
D.2024.51 – 25) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Sérézin du Rhône	
D.2024.52 – 26) Contrat d'enlèvement des déchets non ménagers de la CCPO avec le SITOM	
<b>MOBILITE ET DEPLACEMENTS</b>	
D.2024.53 – 27) Attribution de subventions à destination des écoles primaires du territoire du Pays de l'Ozon mettant en œuvre des cours d'enseignement à la pratique du vélo	<b>Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué à la mobilité et aux déplacements</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>Présenté par</b>
D.2024.54 – 28) Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de pièges à moustiques tigre pour 2024	<b>Mattia SCOTTI, Vice-président délégué à l'environnement</b>
<b>LOGEMENT</b>	<b>Présentés par</b>
D.2024.55 – 29) Contrat de mixité social 2023 - 2025 entre l'Etat, la commune de Ternay, la CCPO, l'EPORA et les bailleurs sociaux	<b>Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement</b>
D.2024.56 – 30) Garantie partielle d'emprunt octroyée à 3F IRA – avenue des Terreaux à St Symphorien d'Ozon	
<b>EMPLOI</b>	<b>Présentés par</b>
D.2024.57 – 31) Participation de la CCPO au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ) 2024	<b>Michel BOULUD, Vice-président délégué à l'emploi</b>
D.2024.58 – 32) Convention de partenariat 2024-2026 entre la CCPO et l'association les Jardins de Lucie	

**Décisions du Président :**

- N°10.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois  
Montant : 1 000 €  
Propriétaire : Privé
- N°11.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois  
Montant : 1 000 €  
Propriétaire : Privé